



# **Compte Rendu des élus CGT au Comité Technique Local de la DDFIP du Val d'Oise du 14 avril 2016**

Le 18 avril 2016

Représentants CGT présents : Christophe Flaux, Myriam Lebkiri, Lam Son Pham, Dominique Dubois

4 collègues du CFIP de Garges étaient présents à titre d'experts.

Points abordés dans ce résumé :

- 1) Restructurations de services dites « invisibles » pour 2017
- 2) Organisation de la campagne IR 2016
- 3) Renforts du PCPR du Val d'Oise au STDR
- 4) Situation des brigades de vérifications

## **1) RESTRUCTURATIONS DE SERVICES DITES « INVISIBLES » AU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2017 DANS LE VAL D'OISE**

- Projet de fusion du SPL de Beauchamp avec le SPL de Franconville
- Projet de fusion des SIE d'Ermont Est et Ouest
- Projet de fusion des SIE de Pontoise Est et Sud
- Projet de fusion des SIE de Garges Centre et Extérieur
- Projet de Fusion des SPF de Cergy bureau 1 et 4
- Projet de mise en place du SIP comptable d'Argenteuil Extérieur
- Projet de spécialisation hospitalière de la Trésorerie d'Eaubonne
- Projet de mise en place d'un SIP Comptable à Louvres
- Projet d'accroissement de la compétence territoriale du SIP de Garges Centre
- Projet de fusion du SPL de Louvres avec la trésorerie de Luzarches

**Pour la CGT, ces regroupements de service sont la conséquence des suppressions d'emplois effectuées depuis des années au détriment des conditions de travail des collègues et du service rendu aux usagers. Après avoir fermé récemment les trésoreries de Beauchamp, de Franconville et de Viarmes, la direction réduit encore la proximité avec les usagers (fermetures programmées en 2017 des trésoreries de Cormeilles et Sannois) sans résoudre les problèmes sur le fond : il nous faut des emplois ! Cette politique est menée à la DGFIP et ailleurs, alors que sont distribués des milliards d'argent public au patronat. Ces choix sont lamentables. Il faut les combattre !**

En liminaire, le directeur a précisé les lignes directrices de ces opérations de restructuration qui sont (en tout cas officiellement) :

- d'accroître la taille des services afin d'en faciliter le fonctionnement,
- de spécialiser les services.

Ce CTL levait donc le voile sur les opérations dites « invisibles » car elles ne conduisent pas au départ de la DGFIP d'une commune.

Pour la CGT, elles n'auront rien d'invisibles car la qualité du service public sera détériorée avec la spécialisation des trésoreries et donc l'augmentation des distances pour les usagers mais aussi pour les collègues qui devront changer de résidence s'ils veulent suivre la mission.

Concernant l'absence d'information délivrée aux collègues concernés, le directeur s'est dédouané en déclarant qu'il s'agissait d'une demande du ministre d'annoncer les avant-projets aux CTL et d'en discuter après, lors des groupes de travail ! Les fiches semblaient pourtant très précises avec des dates de transfert mais là encore, le directeur a affirmé qu'il s'agissait des canevas imposés par la DG mais que rien était fixe.

### **Conséquences pour les collègues restructurés :**

En cas de restructuration impliquant un transfert géographique de service (changement de commune), l'agent peut décider de suivre sa mission, ou non :

#### - si l'agent accepte de suivre sa mission :

2 hypothèses :

- 1) En cas de changement de RAN, il doit souscrire une demande de mutation au plan national afin de se prévaloir de la priorité pour suivre emploi et missions.
- 2) En l'absence de changement de RAN, il reste titulaire de son affectation nationale (Direction-RAN/mission/structure) et n'a pas à souscrire de demande de mutation au plan national. L'agent doit cependant effectuer une demande de mutation au niveau local. Le périmètre des agents concernés sera communiqué pour information à la CAPL qui validera la nouvelle affectation locale.

#### - si l'agent refuse de suivre sa mission :

Les agents qui ne souhaiteront pas suivre leur mission resteront titulaires de leur affectation nationale. Ils bénéficient d'une garantie de maintien dans leur commune d'affectation locale, sauf s'il ne subsiste plus sur la commune d'affectation locale d'emplois correspondant à la RAN/mission/structure de l'agent.

2 hypothèses :

- 1) il subsiste sur la commune d'affectation locale des emplois correspondant à la RAN/mission/structure de l'agent (= son affectation nationale) :  
L'agent dispose alors de la *garantie de maintien à résidence dans la même commune*. Il n'a pas à formuler de demande de mutation nationale. Ensuite, au niveau local, il est affecté ALD sur la commune.
- 2) il ne subsiste plus sur la commune d'affectation locale d'emplois correspondant à la RAN/mission/structure de l'agent (= son affectation nationale) :  
L'agent dispose alors d'une *priorité pour une affectation sur la même mission/structure* au sein de la même RAN mais dans une autre commune. L'agent ne doit pas faire de demande de mutation nationale. En revanche, il doit en faire une au niveau local en déposant un fiche de vœux lors du mouvement local (fin mai début juin selon le grade).

### **Concernant le volet indemnitaire,**

les agents concernés par une opération de réorganisation peuvent se voir allouer une prime de restructuration de service conformément aux dispositions de la circulaire du 10 mars 2016 qui définit les conditions d'éligibilité des agents à l'accompagnement financier de la mobilité géographique.

### **Trésorerie de Bezons : la fermeture n'est pas décidée officiellement, mais bon...**

En réaction à nos dernières publications sur notre site Internet <http://www.financespubliques.cgt.fr/95/>, où nous écrivions que la trésorerie de Bezons allait fermer en 2017, le directeur a tenu à souligner que nous n'avions pas à répéter des rumeurs, à provoquer des

peurs chez les agents. Selon lui, la fermeture de Bezons n'a même pas été proposée à la DG. La DGFIP n'a donné son accord qu'au transfert du service Impôt de Bezons au SIP d'Argenteuil, donc pour l'instant, pas question de fermeture. Sauf que...

Le DDFIP a ajouté, « je ne serai plus là en 2018, donc après 2017, je ne peux rien vous dire ». En d'autres termes : « la trésorerie de Bezons ne fermera d'ici 2017, je vous le dis, mais après moi... le déluge ».

Lorsque nous avons écrit que la trésorerie allait fermer en 2017, nous nous basions sur plusieurs éléments concordants. D'abord, nous savons pertinemment que, le service Impôt de Bezons était amené dans un avenir proche à rejoindre le SIP d'Argenteuil Extérieur. La direction n'affichant aucune volonté de pérenniser le Service Public Local sur Bezons, ce SPL sera lui aussi un jour transféré, sans doute au future pôle SPL d'Argenteuil (lire plus bas sur ce point), ce qui entraînera -de facto- la fermeture de la trésorerie. Nous savons aussi que c'est de cette façon que la DDFIP 95 a fermé progressivement en moins de 2 ans les trésoreries de Viarmes, de Beauchamp, et de Franconville-Saint-Leu en 2015. Nous savons aussi que les fermetures des trésoreries de Corneilles et Sannois sont prévues pour 2017, suite au transfert prochain de leurs missions sur Argenteuil et Ermont. Nous nous basions également sur le ressenti des collègues de Bezons, qui nous faisaient remonter les dires des agents municipaux de Bezons. En effet, le maire a été récemment « consulté » par le DDFIP du Val d'Oise sur le transfert du service Impôt à Argenteuil, et les échos qui en ressortaient allaient dans le sens d'une fermeture, sinon annoncée, du moins envisagée.

Bref, que ce soit aujourd'hui ou dans un avenir proche, la trésorerie de Bezons est plus que menacée.

Pour conclure : si la trésorerie de Bezons ne ferme pas en 2017, tant mieux. Malheureusement, les faits passés et la vague actuelle de restructurations nous font redouter le pire. Nous ne croyons pas au village enchanté des Schtroumfs. Si ce n'est pas pour 2017, nul doute que la direction voudra fermer ce poste dans les années qui suivront. Si ces fermetures engendrent de la peur chez les agents, elles engendrent aussi de la colère ! Colère de voir leurs conditions de travail dégradées à cause des suppressions d'emplois constantes de ces dernières années, qui ont rendu exsangues les services. Colère de voir que cela est le résultat de la politique des différents gouvernements qui se sont succédés et que l'argent qui manque au service public est versé sous la forme d'aides diverses et variées aux entreprises pour finir dans la poche de leurs riches actionnaires ou en spéculation boursière !

### **Projet de fusion du SPL de Beauchamp avec le SPL de Franconville**

- Date : inconnue
- Nombre d'agents concernés : 14
- Pour les agents : les collègues restent sur le site d'Ermont.
- Pour les missions : fusion de services déjà transférés à Ermont (ex trésoreries de Beauchamp et de Franconville Saint Leu).

### **Projet de fusion des SIE d'Ermont Est et Ouest**

- Date : 01/01/2017
- Nombre d'agents concernés : 36
- Pour les agents : les collègues restent sur le site d'Ermont.
- Pour les missions : fusion. Les missions communes (compta, accueil, cellule AVISIR) seront ajustées.

Pour la direction, il est possible que le pôle Enregistrement de Garges soit transféré sur Ermont. Si rien n'est encore décidé, le directeur a indiqué en avoir saisi la DG. Il a affirmé être conscient des

Site Internet : <http://www.financespubliques.cgt.fr/95/>

problèmes d'effectifs des pôles Enregistrement de Garges et Ermont. Selon lui, il faudra « anticiper la formation des agents ».

Pour la CGT, mais même si rien n'est apparemment décidé, cette perspective est très préoccupante, car cette mission est déjà « sous perfusion » des renforts de l'Echelon De Renfort (EDR). A suivre...

### **Projet de fusion des SIE de Pontoise Est et Sud**

- Date : 01/01/2017
- Nombre d'agents concernés : 34
- Pour les agents : les collègues restent sur le site de Cergy.
- Pour les missions : fusion. Les missions communes (compta, accueil, cellule AVISIR) seront ajustées.

### **Projet de fusion des SIE de Garges Centre et Extérieur**

- Date : 01/01/2017
- Nombre d'agents concernés : 49
- Pour les agents : les collègues restent sur le site de Garges.
- Pour les missions : fusion. Les missions communes (compta, accueil, cellule AVISIR) seront ajustées.

### **Projet de Fusion des SPF de Cergy bureau 1 et 4**

- Date : 01/01/2017
- Nombre d'agents concernés : 27
- Pour les agents : les collègues restent sur le site de Cergy.
- Pour les missions : fusion. Dans un premier temps, gestion conjointe des bases car la fusion des bases Fidji n'est pas réalisable. Cela ne semble pas poser de problème à la direction...

### **Projet de mise en place du SIP comptable d'Argenteuil Extérieur**

- Date : 01/01/2017
- Nombre d'agents concernés : SIP Argenteuil Extérieur 24 , Bezons 2, Cormeilles 5, Sannois 2
- Pour les agents : les collègues des services Impôts de Bezons, Cormeilles et Sannois peuvent suivre leur mission à Argenteuil ou pas (voir ci-dessous pour le détail).
- Pour les missions : les services Recouvrement Impôts des trésoreries de Bezons, Cormeilles et Sannois sont transférés au CFIP d'Argenteuil. L'accueil et le SIP d'Argenteuil Extérieur seront redimensionnés. Des travaux pour aménager l'accueil sont en cours.

### **Projet de spécialisation hospitalière de la Trésorerie d'Eaubonne**

- Date : 01/01/2017 pour le recouvrement de l'impôt, premier semestre 2017 pour les activités SPL et Hôpital
- Nombre d'agents concernés : Eaubonne 26, Louvres 1, Luzarches 1, Ezanville 2
- Pour les agents : les collègues des services Hôpital de Louvres, Luzarches, Ezanville peuvent suivre leur mission à Eaubonne ou pas (voir ci-dessous pour le détail).
- Pour les missions : les services Hôpital des trésoreries de Louvres, Luzarches et Ezanville sont transférés à la trésorerie d'Eaubonne. Le SPL d'Eaubonne (3 emplois) et le pôle Recouvrement Impôts (4 emplois) sont transférés au CFIP d'Ermont. Le protocole de l'accueil d'Ermont sera revu.

### **Projet d'accroissement de la compétence territoriale du SIP de Garges Centre**

- Date : 01/01/2017
- Nombre d'agents concernés : Garges Centre 30, Garges Ouest 17
- Pour les agents : les collègues du SIP de Garges Centre restent sur le site de Garges.
- Pour les missions : cet accroissement de compétence du SIP de Garges Centre est la conséquence d'un transfert d'une partie du SIP de Garges Ouest, en lien avec le projet de mise en place du SIP Comptable de Louvres (voir ci-dessous).

### **Projet de mise en place d'un SIP Comptable à Louvres par transfert d'une partie des SIP de Garges Est et Ouest après resectorisation**

- Date : 01/01/2017 (cette date serait prématurée : le DDFIP du Val d'Oise a temporisé en affirmant que ce SIP de Louvres ne serait pas prêt avant... probablement 2018 !)
- Nombre d'agents concernés : Louvres 6, Garges SIP Est 17, Garges SIP Ouest 5
- Pour les agents : SIP de Garges Est => transfert total à Louvres. SIP Garges Ouest => fusion partielle avec le SIP Garges Centre. Les collègues qui seront concernés par le transfert de leur mission à Louvres peuvent suivre leur mission ou pas (voir ci-dessous pour le détail).
- Pour les missions : les SIP de Garges Ouest et Centre vont être re-sectorisés (nouvelle distribution des communes de compétence). Selon la direction, l'accueil du CFIP de Garges devraient être désengorgé...

Lors du Comité Technique Local du 14 avril 2016, où étaient présents 4 collègues des SIP de Garges, une pétition signée par tous les agents de Garges a été remise au directeur. Cette pétition signalait à la direction que son projet inquiétait beaucoup les collègues car il comportait le transfert sur Louvres de 15 % du flux de visites du public, mais aussi 50 % des équipes de renforts de l'accueil. Devant l'ampleur du mécontentement, le directeur a répondu qu'il s'agissait uniquement d'un avant-projet et que cela pouvait évoluer suite aux différents groupes de travail prévus.

La CGT n'est pas dupe et restera très vigilante quant aux conclusions de ces groupes de travail. Nous avons déjà vu les conséquences désastreuses du transfert de la trésorerie de Sarcelles à Garges où le flux des usagers a considérablement augmenté et qui a amené l'accueil à fermer fréquemment de manière anticipée entre septembre et décembre. La qualité du service public n'a donc en rien été améliorée, au contraire ! Comment les collègues de Garges pourront-ils absorber ce flux qui restera quasiment inchangé (maintien de la gestion des communes de Garges, Sarcelles et Villiers le Bel entre autres) avec 1/3 des effectifs en moins ? La direction n'a en rien répondu à cette inquiétude.

La CGT Finances Publiques 95 soutient coûte que coûte les collègues de Garges dans leur action et reste mobilisée contre l'arrêt de toutes ces restructurations. Nous ne sommes pas opposés à la création d'un SIP qui pourrait améliorer la qualité du service rendu aux usagers mais avec des **créations d'emplois** et pas des transferts !

### **Projet de fusion du SPL de Louvres avec la trésorerie de Luzarches**

- Date : 01/01/2017
- Nombre d'agents concernés : SPL de Louvres 5
- Pour les agents : les collègues du SPL de Louvres peuvent suivre leur mission à Luzarches ou pas (voir ci-dessous pour le détail).
- Pour les missions : Le SPL de Louvres est transféré à la trésorerie de Luzarches (en même temps, le site de Louvres récupère le SIP de Garges Est et une partie du SIP de Garges Ouest).

## **2) ORGANISATION DE LA CAMPAGNE IMPÔT SUR LE REVENU 2015**

- La réception des déclarations de revenus est prévue le 13/04 puisque 100% des remises à la poste ont été effectuées le 7 avril pour le Val d'Oise.
- Les dates limites de déclaration sont fixées au mercredi 18 mai 2016 pour le dépôt des déclarations papier et au mardi 7 juin 2016 pour les déclarations en ligne.
- L'obligation de déclarer en ligne concerne cette année les foyers fiscaux dont le RFR est supérieur ou égal à 40 000 €, ayant accès à internet dans leur résidence principale et qui sont en mesure de le faire.
- L'avis de situation déclarative (ASDIR), qui se présente comme un avis habituel de la

DGFIP, est un nouveau document, immédiatement disponible en ligne dès la mi-avril à l'issue de la déclaration en ligne. Il concerne les usagers imposables et non imposables/restituables qui déclarent en ligne et qui ont les revenus les plus courants. Cet ASDIR devient le document de référence et remplace l'avis de non imposition pour les usagers non imposables. Pour les usagers non imposables qui déposent une déclaration papier, l'avis de situation déclarative remplace aussi l'avis de non imposition et leur sera adressé par voie postale.

- L'application e-contact remplace définitivement Gaia.
- Les horaires d'ouverture au public ne sont pas modifiés sauf pour les mardi 17 et mercredi 18 où les services d'accueil fermeront à 17h. Les caisses, elles, continueront de fermer à 16h.
- Des cellules téléphoniques seront prévues sur tous les grands CfiP sauf Garges
- Une permanence est maintenue à la trésorerie de Luzarches
- Des renforts ERD sont planifiés sur les différents CfiP
- Des services civiques renforceront le site de Cergy et Garges (un chacun)

### 3) RENFORT DU PCPR AU STDR

Nous avons appris que le Pôle de Contrôle du Patrimoine et des Revenus d'Ermont allait devoir renforcer le Service de Traitement des Déclarations Rectificatives (ce service dépend de la DNVSF et il est débordé par tous ces riches qui avaient caché leur argent dans des comptes off-shore... Bizarre, on nous dit pourtant qu'il n'y a plus d'argent...).

Pour le directeur, c'est un grand honneur, les agents du PCRP ne peuvent pas refuser. D'ailleurs, il n'envisage pas de recourir au volontariat pour trouver les 10 inspecteurs qui se chargeront de cette mission pendant 18 mois... Pour compenser, il y aurait 10 inspecteurs supplémentaires nommés au mouvement national des A dans le Val d'Oise, mais ces 10 A complémentaires ne pallieront pas automatiquement les absences du PCRP, ils seront dispatchés dans les services au gré de leur compétence et des besoins. Pas plus de précision, si ce n'est que le régime indemnitaire des collègues travaillant pour le STDR est celui de la DIRCOFI (pourquoi la DIRCOFI ? Réponse du DDFIP du Val d'Oise : parce c'est Bercy qui l'a dit, un point c'est tout !)

### 4) SITUATION DES BRIGADES DÉPARTEMENTALES DE VÉRIFICATIONS

La direction a été interpellée sur 4 problèmes des vérificateurs(trices) :

**1) le fait que certains vérificateurs avaient dans leur compte-rendu d'entretien d'évaluation pour 2015 un objectifs 2016 consistant à devoir rédiger des 3909 en autoprogrammation (entre 1 et 3 fiches). Rédiger des fiches 3909 est en principe le travail des PCE. Cet objectif est assigné à des vérificateurs sans aucune baisse du nombre de leurs vérifications, ce qui le rend irréalisable.**

Le directeur a répondu que la Dircofi « nous prend toutes les 3909 », mais que le nombre de 3909 était mieux en 2016 qu'en 2015 car les PCE produisent plus. Cependant, la division du contrôle fiscal a demandé aux chefs de brigade de « faire feu de tout bois en faisant un peu d'autoprogrammation »...

Pour la CGT, qu'un vérificateur produise une fiche 3909 de temps en temps en autoprogrammation, cela est possible. Mais cela doit rester marginal car dans la plupart des cas, les vérificateurs donnent leurs informations au PCE ou à la BCR pour que ces services rédigent la fiche eux-même, et que cela compte alors dans leurs statistiques. De plus, la direction ne doit pas afficher un objectif de

3909 pour les vérificateurs car cela devient alors un critère d'évaluation pour l'année suivante (« les objectifs assignés ont-ils été réalisés ? »). Par ailleurs, la direction ne peut pas alléguer un manque de 3909 alors qu'elle a supprimé deux postes en PCE en 2015. Elle ne peut pas non plus répercuter cela sur les cadences de production imposées aux collègues des PCE. Il faut créer des emplois !

La direction a finalement conclu en disant que les objectifs assignés n'étaient pas susceptibles de recours hiérarchique ou en CAP locale, mais qu'elle considérerait que cet objectif allait être considéré comme réalisé. Pour la CGT, les agents qui souhaitent exercer un recours de leur évaluation auront raison de soulever ce point devant l'autorité hiérarchique pour marquer le coup. Le directeur a terminé en affirmant que cet objectif de 3909 dans les BdV ne faisait pas partie de la politique de la DDFIP et que les chefs de brigade concernés allaient être contactés pour régler le problème.

**2) le manque de 3909 « allégées », qui avaient été promises par le directeur il y a environ 1 an.**

Le directeur a répondu que le niveau attendu en 3909 allégées n'était pas au rendez-vous, que des fiches 3909 « VP TVA » allaient être rédigées sur l'axe des défaillances TVA de quelques mois, avec un suivi mensuel de production de ces fiches. La division contrôle fiscal travail activement sur ce sujet, ça va porter ses fruits très prochainement (environ 2 fiches par vérificateur).

**3) l'interrogation des vérificateurs sur la question de savoir quel IP va être affecté sur quelle brigade suite à la restructuration des brigades en septembre.**

Le directeur a répondu que les vérificateurs doivent attendre la réponse et que le but n'est pas de faire bouger tout le monde. Le mouvement des IP est lancé depuis une semaine, mais le but « n'est pas de faire la révolution » (ndlr : on s'en doutait !...).

Nous avons rappelé que les collègues voudraient savoir avec qui ils sont susceptibles de travailler avant les mutations locales (date limite des fiches de vœux pour les A : le 3 juin !)

**4) les plans des futurs bureaux des BdV au CFIP de Cergy (bâtiment A niveau 2) prévoient des bureaux pour 24 vérificateurs alors que le projet de restructuration des brigades prévoit 25 postes sur Cergy.**

La direction a répondu que les plans allaient être revus en conséquence.